



Présentation de la CFE UNSA Energies de Corse

L'Alliance CFE UNSA Énergies Corse représente la troisième force syndicale du métier IEG en Corse, majoritaire chez les cadres et deuxième force dans l'encadrement. Bien placée pour connaître les enjeux énergétiques, elle milite pour bien compris, incluant le social au même plan que l'environnemental et l'économique du point de vue de l'intérêt général. L'économie du point de vue de l'intérêt général n'est pas limitée à la maximisation des intérêts privés, comme l'exemple de la privatisation des autoroutes le démontre. L'économie publique soumise à des intérêts privés sort perdante. Les vrais enjeux de long terme requièrent un véritable engagement de l'Etat, pas seulement en termes de régulation dont le degré de complexité deviendrait proportionnel au retrait de la gestion publique du service public.

CAHIER D'ACTEUR



Une transition énergétique responsable

Dans un monde énergétique en pleine mutation technologique, UNSA Énergies Corse défend un modèle de transition énergétique qui répond :

- au **défi climatique**, en réduisant les émissions des gaz à effet de serre (GES), privilégiant donc le Gaz Naturel entre toutes les énergies fossiles,
- à l'**impératif économique**, en renforçant la compétitivité de l'économie, en diminuant les importations fossiles et en assurant la souveraineté énergétique du pays, privilégiant le prolongement du nucléaire existant pour assurer la transition,
- à l'**ambition industrielle**, en soutenant les filières d'excellence du pays et en développant de nouvelles filières, ce qui impose d'avoir le réflexe industrie – investissement public,
- à la **dynamique sociale**, via le développement et l'adaptation des emplois surs pour les salariés, la défense du pouvoir d'achat et la lutte contre la précarité.

Les priorités de la politique énergétique doivent être la **sécurité des approvisionnements**, la **compétitivité énergétique**, la **réponse au défi climatique** et le **développement de filières industrielles** pourvoyeuses d'emplois industriels qualifiés et stables. Ces priorités doivent guider la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) pour **aligner la politique énergétique du pays avec ses engagements climatiques et sa politique industrielle**.

Le modèle de transition énergétique doit enfin **s'appuyer sur les atouts des industries de l'électricité et du gaz, vecteurs idéaux de la décarbonation**, et avoir pour boussole le **service public**.

Priorité à l'efficacité énergétique et au transport

L'impératif climatique impose de **concentrer les efforts** sur les **secteurs les plus émetteurs de GES (transport et bâtiment)** et de **réduire la consommation des énergies fossiles fortement carbonées**.

Priorité à l'efficacité énergétique dans toutes ses composantes (résidentielles et industrielles), en l'articulant avec la **baisse des émissions de CO₂ : cibler les usages énergétiques carbonés et orienter les investissements vers les actions à gain carbone maximal. Priorité donc au transport** (29 % des émissions nationales de GES) : sa **décarbonation** passe par une **politique de mobilité territoriale intelligente, c'est-à-dire les trains Intercités/tramways/méto en lieu et place des autocars pollueurs qui ne financent pas leurs « rails » (d'où l'illusion de compétitivité, les infrastructures étant payées par les automobilistes)**. Il s'agit aussi d'imposer du **feroutage** (notamment pour le trafic international qui se contente de traverser la France, et ses infrastructures payées par les automobilistes, nonobstant l'accidentologie également subie). En complément, il s'agit aussi de mettre en place une **politique de mutation** des parcs (véhicules automobiles, utilitaires, et de transport collectif sur courtes distances).

Le secteur des transports (fret et voyageurs) doit **privilégier l'électricité et le gaz**, énergies peu ou pas carbonées, via les filières bioGNV, GNL et celles de l'électromobilité. Ceci est d'autant plus prioritaire que la décarbonation des transports va de pair avec la **réduction de la pollution de l'air. Les solutions électro-gazières** doivent donc devenir le **cœur de la mobilité bas carbone du 21^{ème} siècle**.

Un mix énergétique diversifié et résilient

La France a su construire un **système énergétique équilibré, résilient, peu carboné et compétitif** grâce aux atouts des industries électriques et gazières.

Le **maintien de ces atouts** doit être la priorité de la PPE, via un **mix énergétique diversifié** adossé à la **complémentarité entre les énergies**, chacune étant utilisée là où elle est la plus efficace.

Ce mix énergétique équilibré doit reposer sur un **mix de production électrique décarboné, diversifié et compétitif** grâce à la **complémentarité** entre le nucléaire,

l'hydroélectricité, le gaz et les énergies renouvelables (EnR), à l'instar des modèle suédois et britannique.

C'est en faisant preuve de **pragmatisme quant au rythme d'évolution du parc nucléaire français** que la complémentarité entre nucléaire et renouvelables sera au cœur de la PPE. **La progressivité du rééquilibrage du mix de production doit** en effet **relever du pragmatisme industriel**, ce d'autant plus que la substitution du nucléaire par des EnR n'a aucun intérêt climatique et ne concourt pas à renforcer la sécurité d'approvisionnement.

Si les EnR électriques font de réels gains de compétitivité, elles doivent se marier avec les moyens de production électrique pilotables et indépendants des conditions météorologiques : leur développement doit être progressif et tenir compte de l'optimum technico-économique du système électrique, qui conduit à **privilégier le nucléaire existant** tant que les EnR n'ont pas atteint un volume suffisant pour diminuer ce parc. C'est le développement des EnR qui permettra de mettre en place la fermeture progressive du parc qui deviendra alors naturellement remplacé, pas l'inverse ! On ne lache pas la proie pour l'ombre, la sécurité d'alimentation n'est pas un objet à prendre en otage par des fermetures idéologiques comme Fessenheim, mais une finalité qui s'impose avant toute chose. **En revanche, le développement des EnR obère l'intérêt de développements nucléaires à longue échéance, comme Hinkley Point.**

Ce modèle énergétique équilibré constitue le meilleur choix, économiquement intelligent, socialement acceptable et vertueux au plan environnemental.

Le parc existant est un atout pour l'avenir énergétique de la France, car il permet de garantir le présent avec une performance économique de haut niveau et indépendante du cours du pétrole, et un niveau de CO₂ imbattable. De plus, prolongé le temps nécessaire, le parc historique permet d'accompagner très économiquement l'essor des EnR et d'être diminué lorsque les EnR seront en place. Le Gaz Naturel étant la meilleure énergie complémentaire de ce parc existant en dehors des EnR.

Le transfert vers l'électricité d'une part croissante des transports (notamment urbains et automobiles) conduit à **prévoir un maintien des consommations électriques** malgré des efforts importants sur le bâti. **D'où l'importance de préserver les capacités électriques du pays !**

Assurer la sécurité énergétique

La priorité de la PPE doit être donnée à la **sécurité énergétique du pays**, à court et à long terme. Pour l'électricité, il s'agit de garantir l'équilibre offre-demande dans la durée.

Or de la dynamique démographique à la croissance économique en passant par le développement des nouveaux usages électriques, les transferts d'usages et les efforts d'efficacité énergétique concentrés sur les énergies carbonées, les incertitudes sont telles que la PPE n'assurera la sécurité d'alimentation électrique de la France qu'en **dimensionnant le parc de production d'électricité de manière prudente**, sur la base d'un **scénario de légère croissance de la demande d'électricité**.

Dès lors, au regard des situations de tension que connaît dès aujourd'hui le système électrique, **c'est sur la disponibilité et la souplesse des moyens de production existants que doit reposer la gestion de ces incertitudes et donc la sécurité d'alimentation électrique du pays**.

Pour ces raisons, il convient de **ne pas engager de manière hâtive et avant leur soixantième anniversaire la fermeture de réacteurs du parc nucléaire** et de lisser dans le temps son évolution.

La **gestion stratégique de l'échelle des temps** et la **planification d'un mix énergétique équilibré et optimum au plan économique, social, industriel et climatique** doivent en effet être au cœur de la PPE.

Ne pas se précipiter à déclasser des actifs existants, c'est donc éviter de fragiliser la sécurité électrique de la France, c'est préserver sa capacité à maîtriser son destin énergétique, et c'est le bon sens économique.

Dans le cas de la Corse, la PPE votée localement et validée par les ministères **ne doit pas être déstabilisée** -ce serait un contre signe dangereux - mais au contraire appliquée. Notamment par **l'alimentation en Gaz Naturel combustible de la production électrique en Corse**, moins cher que le pétrole et aussi moins polluant (300 tonnes de CO₂ gagnées chaque année, particules et NOx évitées, sans parler ici du charbon utilisé pour l'électricité importée de Sardaigne...) pour accompagner la transition énergétique de ce territoire.

L'investissement public y afférent permettant de **diminuer le cout marginal et de le sécuriser par rapport aux marchés pétroliers. Investir pour demain - des montants 40 fois moins élevés qu'Hinkley Point** - dans des conditions homogènes pour toute la chaîne électrogazière en Corse, c'est préparer l'avenir énergétique et environnemental en mettant les moyens dédiés au service de leur vraie finalité. Et c'est en **cohérence avec les mesures prises pour lutter contre les particules diesel** : la taxation du Gazole augmente pour ce motif, **rapportant 2 milliards d'Euros par an**, de quoi financer plusieurs fois l'investissement ponctuel dans les infrastructures gazières de Corse.

Sur un plan national, rappelons que **l'hydroélectricité est le second pilier du mix électrique français** comme **la première des énergies renouvelables et des solutions de stockage d'énergie**. Elle est essentielle au respect des objectifs de la PPE qui doit garantir le maintien et le développement du productible hydraulique malgré un stress hydrique croissant. La **désoptimisation industrielle** à laquelle **mise en concurrence** et privatisation de la gestion des concessions hydrauliques vont conduire est donc **contraire aux objectifs de la PPE**.

La PPE doit tout autant répondre aux enjeux de **sécurité des approvisionnement de gaz**. A cet égard, les infrastructures de transport et de stockage sont indispensables lors des pointes de froid et font bénéficier le système électrique de la flexibilité et de la sécurité inhérentes au système gaz. Nul doute qu'ils constituent une garantie pour se prémunir d'éventuels risques d'approvisionnement en cas de crises géopolitiques.

Les enjeux économiques, industriels et sociaux au cœur de la PPE

La performance économique du bouquet énergétique est essentielle dans un contexte où le coût de l'énergie va croître mais où l'énergie est clef tant pour le pouvoir d'achat que pour l'économie du pays.

Il faut donc **objectiver les travaux de la PPE par des analyses socio-économiques** pour faire les bons choix économiques pour préserver le cout marginal et bâtir une

politique énergétique soutenable par les consommateurs, l'économie et l'industrie françaises. Coût de l'énergie, balance commerciale, dépendance géopolitique de l'accès aux ressources, ... sont des facteurs que la PPE doit impérativement intégrer.

A cette fin, la PPE doit privilégier la **prolongation d'actifs de production électrique compétitifs**, notamment nucléaires, sans en précipiter le remplacement par des actifs plus onéreux. Ce pour **maîtriser le coût de l'énergie, notamment marginal**, garantir la sécurité des approvisionnements, réduire le déficit commercial de la France et assurer son « indépendance » énergétique.

L'**ambition industrielle de la France** doit elle-aussi être au cœur de la PPE, en la faisant **rimer avec emplois durables, surs et qualifiés, filières industrielles puissantes et transitions professionnelles exemplaires.**

Défendre l'industrie et les nombreux emplois stables qu'elle génère, c'est **soutenir le tissu industriel** des filières du secteur de l'énergie qui ont fait le succès de la France, c'est aussi **développer de nouvelles filières industrielles** (stockage, smart grids, hydrogène) avec l'objectif de capter sur le territoire français une part croissante de la valeur ajoutée et de se projeter à l'international.

Dès lors, la PPE doit reposer sur des **trajectoires raisonnables de développement des énergies renouvelables et de stockage, soutenables économiquement** et assises sur une **logique industrielle permettant la structuration de véritables filières nationales.** Il s'agit de **faire, sans précipitation, les bons choix technologiques** pour structurer des filières nationales et créer des emplois qualifiés et durables.

À défaut, **toute fuite en avant favoriserait l'importation massive de matériels** conçus et fabriqués ailleurs, pour un **bilan industriel, social et carbone négatif**, le tout reposant sur des dispositifs de soutien qui alourdissent les factures énergétiques des Français.

Permettre à la PPE de participer à la reconquête industrielle du pays, c'est aussi **donner des perspectives de long terme aux filières** et d'assurer le financement des investissements, et ne pas céder nos joyaux technologiques à des acteurs étrangers (par exemple dans le domaine du stockage : SAFT).

La PPE ne réussira qu'avec la mobilisation et l'implication des salariés et que si elle est **créatrice d'emplois qualifiés et stables, permettant aux salariés**

de construire leur vie à l'écart de la précarité. Ceci suppose une **démarche approfondie de prospective de l'emploi et des compétences, accompagner les parcours professionnels et structurer des filières fortes et attractives, y compris en matière de stabilité et protection sociale.**

Conclusion

Sécurité et compétitivité, défi climatique, dynamique sociale et investissement industriel sont les clefs d'une transition énergétique pragmatique et responsable.

Celle-ci doit être guidée par le service public et s'appuyer sur les atouts des industries électriques et gazières.

Dans le cas particulier de la Corse, **appliquer la PPE votée et validée par l'Etat**, c'est la **continuité et l'engagement de l'Etat.** Les décisions de l'Etat sur la chaîne électro-gazière (alimentation Gaz Naturel = conditions d'investissement analogue au reste des actifs de production électrique) en attente sont à prendre rapidement par l'Etat pour ne pas obérer l'avenir.